



FLASH INFO: REFORME DES RETRAITES LA CONCERTATION EST RELANCEE

Les concertations menées par Jean-Paul Delevoye (Haut-commissaire à la réforme des retraites) ont repris.

L'UNSA Fonction Publique a été reçue le 12 novembre dernier. Le HCRR a alors rappelé à qu'il souhaitait une transition très progressive : les assurés sociaux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite au moment de l'adoption de la loi, ne seront pas concernés.

L'entrée en vigueur du nouveau système concerne à la fois le régime des droits et les cotisations.

Trois options pourraient être envisagées :

1 Application de la réforme aux personnes qui sont à plus de 5 ans de l'âge de départ à la retraite au moment du vote de la loi :
c'est à dire une bascule des droits pour la génération 1963 (hors carrières longues, régimes spéciaux, ...) et une bascule des cotisations vers le régime universel au 1er janvier 2025.

2 Application de la réforme aux seules personnes entrant sur le marché du travail au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système :

c'est-à-dire une bascule des droits pour les seuls nouveaux entrants sur le marché du travail en 2025 et une bascule de leurs cotisations dans le nouveau système au 1er janvier 2025.

3 Application de la réforme à des personnes plus éloignées de la retraite que cinq ans :

soit une bascule des droits pour une génération à déterminer (supérieure à la génération 1963), avec une bascule des cotisations l'année de départ de la génération concernée par la réforme.

Même si à ce jour rien n'est acté, la HCRR serait favorable à une mise en place du nouveau système en 2025, et ce dès la génération 1963 (soit l'hypothèse 1).

L'Union des Officiers UNSA considère que le nouveau système devra déboucher sur des taux de remplacement comparables à ceux observés aujourd'hui.

Les réunions à venir aborderont les sujets de gouvernance, d'architecture du système et de transition.

